

Sondage des personnes en situation d’itinérance qui sont dans les refuges

Organisation et considérations

Inventaire des refuges : La compréhension du réseau de refuges de votre communauté est essentielle à la détermination de l’approche la plus appropriée pour votre communauté. Vous devez déterminer le nombre d’installations et de lits en refuge dont votre communauté dispose. Veuillez inclure les logements de transition.

Leadership : Chaque refuge est invité à nommer un responsable qui agira à titre de liaison entre le coordonnateur du dénombrement ponctuel et le refuge, participera aux activités de formation et déterminera l’approche la plus appropriée pour administrer le sondage dans le refuge. Si le sondage doit être mené directement par le personnel du refuge, il incombera au responsable du refuge de s’assurer que tous les processus du dénombrement ponctuel soient respectés pendant le dénombrement. Si le sondage doit être mené par des bénévoles, le responsable du refuge travaillera en étroite collaboration avec leur chef d’équipe pendant le dénombrement afin de s’assurer que le processus est respectueux, exact et sécuritaire.

Communication : Le succès d’un dénombrement des personnes en situation d’itinérance qui sont dans les refuges repose sur une étroite collaboration avec le personnel du refuge au moyen de communications régulières entre le coordonnateur du dénombrement ponctuel, le responsable du refuge et le chef de l’équipe des bénévoles.

Formation : Les personnes qui mèneront le sondage, qu’il s’agisse de membres du personnel du refuge ou de bénévoles, *doivent* recevoir une formation appropriée pour pouvoir administrer le sondage du dénombrement ponctuel. Invitez les membres du personnel des refuges à assister à vos séances de formation. Même si le sondage doit être mené par des bénévoles, invitez les responsables des refuges à assister aux séances de formation des chefs d’équipe.

Promotion du dénombrement : Fournissez suffisamment de matériel promotionnel (affiches, cartes, etc.) au personnel du refuge – avant le jour du dénombrement – pour encourager la participation lors du dénombrement. Encouragez les refuges à distribuer le matériel promotionnel à l’avance. *Le matériel ne doit pas mentionner les rétributions.*

Populations spécifiques : Comme pour tous les autres aspects du dénombrement, il est important de déterminer la meilleure approche pour mener le sondage d’une manière à la fois respectueuse et sécuritaire. Assurez‑vous que vos bénévoles comprennent les expériences uniques d’itinérance que vivent certaines populations (p. ex. jeunes, femmes, autochtones, familles). Soulignez toujours que la participation est volontaire.

Comment mener un dénombrement des PERSONNES EN SITUATION D’ITINÉRANCE qui sont dans les refuges

Le dénombrement est mené par le refuge

1

Il est possible que des refuges de plus petite taille disposent de ressources suffisantes pour que le sondage du dénombrement ponctuel soit mené par leur propre personnel. Dans ces situations, les trousses de sondage (panneaux de signalisation, affiches et, le cas échéant, formulaires de consentement) doivent être livrées aux refuges avant le dénombrement. Assurez-vous de donner

suffisamment de questionnaires et de fournitures (badges, rétributions, etc.) à chaque refuge. Chaque refuge recevra les instructions appropriées pour mener le dénombrement. Communiquez aux responsables des refuges les coordonnées d’une personne-ressource au quartier général qu’ils pourront appeler en cas de problèmes ou de questions.

Si vous utilisez cette approche, assurez-vous des points suivants :

* Les membres du personnel qui mèneront le sondage du dénombrement ponctuel ont reçu la formation appropriée;
* Le responsable du refuge peut répondre à toutes les questions relatives au processus ou au sondage du dénombrement;
* Des communications régulières ont lieu avant le jour du dénombrement;
* Des rappels sont envoyés le jour précédant la livraison des trousses de sondage au refuge.

Le jour suivant le dénombrement, les trousses de sondage sont ramassées et retournées au quartier général pour saisie et nettoyage des données.

Le dénombrement est mené par des bénévoles

2

Tout dépendant de la taille du refuge, il pourrait être nécessaire d’envoyer des bénévoles, y compris un chef d’équipe, pour mener le sondage. Normalement, les bénévoles se réuniront au quartier général du dénombrement ponctuel (ou à un bureau régional) pour rencontrer leur chef d’équipe et prendre possession du matériel de sondage. Le responsable du refuge pourra décider de rencontrer l’équipe de bénévoles à cette occasion.

Si vous utilisez cette approche, assurez-vous des points suivants :

* Le responsable et/ou le personnel du refuge invitent les utilisateurs du refuge à participer au dénombrement et orientent les participants consentants vers les enquêteurs bénévoles;
* Les bénévoles mènent les sondages non loin les uns des autres mais à une distance suffisante pour respecter la vie privée des répondants;
* Si les sondages sont menés hors des aires communes (comme les chambres), les sondages devraient être réalisés par des membres du personnel du refuge;
* Lorsque tous les participants consentants auront été interviewés, le chef d’équipe et les bénévoles retournent au quartier général (ou au bureau régional) pour enregistrer la fin de leur quart de travail, revoir les questionnaires et retourner le matériel.

**Consultez le document *Préparation d’un refuge pour le dénombrement* pour voir ce à quoi peut ressembler la disposition d’un refuge.**

Considérations générales

* Respectez la vie privée des utilisateurs du refuge; n’approchez pas les utilisateurs qui ont indiqué ne pas vouloir participer.
* Le responsable du refuge peut choisir de rayer le nom des personnes qui ont participé dans une liste de clients (qu’on peut normalement extraire du SISA ou un autre système de données administratives) pour s’assurer que tous aient la possibilité de participer.
* Tous les refuges participants, quelle que soit l’approche retenue pour mener le sondage, doivent fournir le nombre total de sans-abri hébergés pendant la nuit du dénombrement.

**Salle de stockage/formation**

Demandez au responsable du refuge de désigner une salle dans laquelle les bénévoles pourront entreposer leurs effets personnels (sacs à main, manteaux, etc.) et les fournitures additionnelles (questionnaires, rétribution). Si vous offrez une séance de récapitulation de la formation au refuge, assurez-vous de disposer de l’espace nécessaire. La séance peut également avoir lieu au quartier général (ou au bureau régional).

**Accessibilité**

S’il n’est pas possible d’accéder au refuge, vous devez en aviser les bénévoles à l’avance et les réaffecter le cas échéant.

Cet outil a été développé par Emploi et Développement social Canada en collaboration avec l’Observatoire canadien sur l’itinérance. Vous pouvez y accéder à partir de la Plateforme d'apprentissage sur l'itinérance (www.plateformeapprentissageitinerance.ca/cours/denombrements-ponctuels).